Révocation de Robert Ménard : “juridiquement possible, politiquement sensible”

23/09/2015 à 19h13

Robert Ménard doit-il être sanctionné pour “ses coups de com’ musclés” à l’encontre des réfugiés syriens et son affaire de statistiques ethniques se demande le quotidien Métronews ? Une pétition initiée par des députés socialistes demande à François Hollande sa révocation (8800 signatures mercredi), en face, Robert Ménard a mobilisé ses soutiens avec une contre-pétition en sa faveur et contre “la gauche sectaire et hystérique”, réunissant plus de 24.000 signatures sur le site qu’il a fondé, Boulevard Voltaire.

Un contre-feu de l’extrême droite qui pose forcément cette question : est-il judicieux, en droit et en politique, de sanctionner le maire de Béziers ? “***Que voulez-vous que l’on me reproche ? Ces gens (les réfugiés syriens, ndlr) ont fractionné la porte d’une HLM pour l’occuper illégalement !***” *assurait Robert Ménard, joint par metronews.*

Juridiquement, les coups de com’ de Robert Ménard seraient compatibles avec une suspension (un mois maximum), voire une révocation du maire (pour une durée d’un an avant qu’il ne puisse se représenter aux élections). Pour qu’une telle mesure soit prise par décret en Conseil des ministres, il doit y avoir une “faute grave” caractérisée. “*Demander aux occupants d’un immeuble HLM de quitter leur logement alors que les expulsions sont encadrées par des procédures précises peut constituer une faute*“, estime l’avocat Daniel Tasciyan, spécialiste de la question. “*Le maire a outrepassé largement ses pouvoirs, et son action, qui a été filmée, peut constituer une atteinte à l’image de la République.*” […]

Envisager la révocation de Robert Ménard serait donc juridiquement possible. Mais à qui profiterait cette bataille, au maire de Béziers – qui pourrait d'ailleurs déposer un recours – ou à ses opposants ? "*En tout cas, la question doit être posée, défend le député PS Alexis Bachelay, l'un des tenants de la pétition. Il est incroyable de voir un maire mettre sa communication au service d'un climat de haine et de xénophobie.*
On ne peut laisser quelqu'un manipuler l'opinion en défiant les lois de la République. " […]